
[Imprimer](#)

JOP 2024 : le calendrier des consultations présenté

Image

Le 5 décembre 2018, à l'occasion du Salon de l'immobilier d'entreprises (Simi), a été dévoilé le calendrier des consultations des groupements qui réaliseront les 40 objets nécessaires à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024.

Centre aquatique olympique, Aréna 2, équipements publics, espaces publics des Villages des athlètes et des médias, sites d'entraînement... la [Société de livraison des ouvrages olympiques](#) finance 40 réalisations prévues pour l'événement. Son budget s'élève à 3,2 milliards d'euros, dont 1,7 milliard privé et 1,5 milliard public.

Les 29 maîtres d'ouvrage qu'elle supervise préparent actuellement les modalités des consultations nécessaires à la réalisation de ces objets, de manière à les lancer en mars lors du salon international de l'immobilier (Mipim) à Cannes. « Cette première phase de candidatures aura pour objectif de trouver des investisseurs, des promoteurs, des architectes coordonnateurs, une liste d'architectes intéressés, ainsi que des bureaux d'études », a détaillé Nicolas Ferrand, directeur général de la Solideo.

Travaux de 2021 à 2023

S'agissant du [Village des athlètes](#), un premier choix sera effectué en mai 2019 pour désigner les groupements admis à présenter une offre. Ces groupements, qui devront être composés d'un ou de plusieurs investisseurs, d'un ou de plusieurs constructeurs/promoteurs, de deux ou trois architectes et de bureaux d'études spécialisés en durabilité, disposeront de deux mois pour peaufiner leur projet. Le calendrier prévoit ensuite une remise définitive des offres en septembre, puis la sélection des groupements en octobre. Un rythme soutenu qui se bouclera, pour cette partie, par la signature des compromis de vente en novembre 2019. Les permis de construire doivent être obtenus l'année suivante pour des travaux de 2021 à 2023.



Au Simi, Nicolas Ferrand a indiqué que les JOP doivent être un moyen de stimuler la filière industrielle française et de démontrer son savoir-faire. Les ouvrages olympiques doivent ainsi, selon lui, être l'occasion d'attester l'excellence en matière d'émission de CO₂, de climat et de biodiversité. Les constructions bois, le réemploi, la production locale d'énergie seront donc privilégiés, de même que les propositions visant à "réconcilier le bâti et le naturel".

Ecoquartier fluvial de l'Ile-Saint-Denis

Plaine commune développement se prépare également à lancer ses propres consultations concernant l'aménagement de l'écoquartier fluvial de l'Ile-Saint-Denis, sur lequel 16 programmes sont prévus, notamment pour accueillir une partie du Village olympique.

« L'ensemble des équipements devant être livré fin 2023, ces derniers seront construits entre 2021 et 2023, ce qui implique que tous les chantiers démarrent en 2021 et, donc, que les permis de construire soient déposés et obtenus courant 2020, a détaillé David Cocheton, directeur général adjoint de Plaine commune développement. Au regard de ce calendrier serré, les consultations des opérateurs sur l'ensemble des programmes immobiliers doivent avoir lieu au printemps 2019. »

Si [Plaine commune](#) développement finalise les modalités de ces consultations pour être prêt à les lancer également au Mipim de Cannes, David Cocheton indique toutefois dès à présent qu'ils «

privilégieront les groupements réunissant des promoteurs et des architectes pour des raisons d'efficacité ».

[En savoir plus sur la Solidéo, partenaire de CCI Business Grand Paris](#)

Cet article fait partie du dossier **#JOP2024, projets et opportunités** : [Retrouvez le dossier complet](#)